



Obligations et responsabilités du président ou de la présidente de l'Institut canadien des actuaires

Quel est le rôle du Conseil d'administration de l'ICA?

Le Conseil d'administration de l'ICA est chargé d'assurer la gouvernance rigoureuse de l'Institut, ce qui comprend :

1. **Déterminer la mission et la raison d'être de l'ICA**
2. **Sélectionner et soutenir le directeur général**
3. **Veiller à la planification efficace des activités de l'ICA**
4. **Veiller à la disponibilité de ressources adéquates**
5. **Approuver les modifications apportées aux Statuts administratifs et aux politiques**
6. **Veiller à la gestion adéquate des ressources et à l'obtention de résultats**
7. **Déterminer, surveiller et renforcer les programmes et services de l'organisation**
8. **Rehausser l'image de l'ICA auprès du public**
9. **Assurer l'intégrité juridique et éthique et la redevabilité**
10. **Assurer l'orientation des nouveaux membres du Conseil d'administration et suivre leur rendement**

Quel est le rôle du président ou de la présidente de l'ICA?

Le président ou la présidente de l'ICA assure la direction de l'Institut dans l'intérêt supérieur de celui-ci. À titre de dirigeant ou dirigeante du Conseil d'administration et en collaboration avec le directeur général, le président ou la présidente donne le ton des réunions, guide activement l'orientation et les priorités du Conseil d'administration et maintient l'attention des administrateurs et administratrices sur les objectifs énoncés dans le [plan stratégique](#).

Les responsabilités du président ou de la présidente comprennent quatre volets principaux :

1. Porte-parole officiel(elle)

- Agir à titre de porte-parole officiel(elle) de l'ICA, écrire et parler aux médias, aux décideurs des secteurs public et privé, aux parties intéressées sectorielles et aux membres au nom de l'Institut.

2. Gestion du Conseil d'administration

- Contribuer à l'élaboration des ordres du jour, animer efficacement les réunions et déléguer certaines tâches aux commissions du Conseil d'administration ou aux directions de l'ICA, au besoin.
- Instaurer un climat positif et énergique pendant les réunions, ainsi que des normes élevées quant au déroulement des activités du Conseil d'administration.
- Traiter des questions touchant à la confidentialité, aux conflits d'intérêts, au rendement des administrateurs et administratrices et aux politiques pertinentes visant le Conseil d'administration.

- Coordonner le processus d'auto-évaluation des membres du Conseil d'administration et mettre en œuvre les recommandations d'amélioration.

3. Mentorat

- Inciter les membres du Conseil d'administration à contribuer, recenser des occasions de formation continue et former les futurs membres dirigeants.
- Travailler avec la Commission sur la gouvernance et les nominations et le directeur général afin de recommander des candidats et candidates pour les postes de président ou présidente et de membre des commissions du Conseil d'administration.

4. Soutien au directeur général

- Développer avec le directeur général une relation fondée sur la confiance et le respect mutuels et travailler en vue d'atteindre les objectifs de l'organisation.
- Jouer un rôle de rétroaction auprès du directeur général en ce qui concerne les questions émergentes.
- Évaluer le rendement du directeur général.

Le président ou la présidente, avec l'appui de tous des membres dirigeants, prend également part aux réunions, événements et activités qui suivent :

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'ICA se réunit chaque trimestre, conformément à un calendrier des réunions adopté à l'occasion de la réunion du Conseil tenue en juin. Voici le calendrier habituel :

- **Septembre** : Réunion de deux jours à Ottawa.
 - Jour 1 : Séance de préparation à laquelle participent les membres dirigeants, les administrateurs et administratrices, les présidents et présidentes de direction, le directeur général et les cadres membres du personnel, suivie d'un souper de réseautage.
 - Jour 2 : Réunion du Conseil d'administration à laquelle participent les membres dirigeants, les administrateurs et administratrices et le directeur général.
- **Fin novembre** : Réunion d'une journée tenue en mode virtuel.
- **Fin mars** : Réunion d'une journée tenue en mode virtuel.
- **Juin** : Réunion de deux jours tenue au même endroit que le congrès annuel.
 - Jour 1 : Discussion sur la stratégie et la vision à laquelle participent les membres dirigeants, les administrateurs et administratrices, les présidents et présidentes de direction, le directeur général, les cadres membres du personnel et les nouveaux membres du Conseil d'administration.
 - Jour 2 : Réunion du Conseil d'administration à laquelle participent les membres dirigeants, les administrateurs et administratrices et le directeur général.

Préalablement à chaque réunion, les participants et participantes doivent prévoir de consacrer une demi-journée de travail à la préparation et à l'examen des documents requis.

D'autres réunions virtuelles peuvent être organisées afin d'aborder des questions urgentes.

L'ICA respecte les *Règles de procédure de Bourinot* dans le cadre des réunions du Conseil d'administration.

Congrès annuel

- Tous les membres dirigeants sont tenus de prendre part au congrès annuel de l'ICA, d'une durée de deux jours, qui se tient en juin à des endroits différents, soit en personne ou en mode virtuel. Préalablement à l'événement, les membres dirigeants reçoivent des directives qui précisent leur rôle. Les activités habituelles comprennent le mot de bienvenue, les événements de reconnaissance pour les membres et la passation des pouvoirs.

Pendant la durée de leur mandat, les membres dirigeants n'ont pas à payer les droits d'inscription pour assister au congrès annuel, conformément à la [Politique relative aux activités de perfectionnement professionnel continu](#).

Assemblée annuelle

- L'assemblée générale annuelle, qui se tient en mai ou en juin par webémission, est présidée par le président ou la présidente et traite d'affaires officielles de l'Institut (p. ex., la ratification de Statuts administratifs ou la nomination d'un auditeur). Il est possible que le président désigné ou la présidente désignée et le président sortant ou la présidente sortante soient également tenus d'y participer.

Réunions virtuelles des membres dirigeants de l'ICA

- Tous les membres dirigeants et le directeur général sont tenus de prendre part à des vidéoconférences informelles, qui ont lieu une fois par mois ou selon les besoins pour discuter des problèmes qui se présentent. Ces réunions ne sont pas des séances de prise de décision, mais plutôt des occasions de partage de connaissances, de conseils et d'avis.

Réunions virtuelles de la direction de l'ICA

- Tous les membres de la direction de l'ICA, y compris les membres dirigeants, les présidents et présidentes de direction et le directeur général, tiennent une téléconférence toutes les six semaines ou selon les besoins. Les questions faisant l'objet de discussions peuvent nécessiter l'intervention des membres dirigeants ou être ajoutées à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'administration.

Réunions des directions de l'ICA ou d'autres groupes bénévoles

- Le président ou la présidente est autorisé à participer et observer toute réunion de direction ou de groupe bénévole.
- Chaque direction tient de six à 10 réunions par année. Ces réunions se tiennent habituellement en mode virtuel, mais peuvent avoir lieu en personne dans certaines circonstances exceptionnelles.

Téléconférences du Conseil de surveillance de la profession actuarielle (CSPA), de la Direction des conseils en matière d'actuariat (DCA) et du Conseil des normes actuarielles (CNA)

- Le président ou la présidente peut être tenu(e) d'assister à des téléconférences semestrielles possibles entre le président ou la présidente, le directeur général et le président ou la présidente du CSPA, le président ou la présidente de la DCA, et le président ou la présidente du CNA afin de garantir une connaissance approfondie des activités, des objectifs et des projets de ces organismes.

Réunions de l'Association actuarielle internationale (AAI)

- Deux fois par an (au printemps et à l'automne), l'AAI organise ses réunions du conseil et des comités. Les membres dirigeants et le directeur général (la directrice générale) peuvent assister aux réunions pertinentes; leur conjoint ou conjointe peut les accompagner. Les réunions d'automne sont habituellement réservées pour des comités spécifiques.
- Le directeur général et la directrice, éducation et affaires internationales, organisent et préparent les ordres du jour pour les réunions, lesquelles offrent des occasions de coopération multilatérale et d'engagement avec d'autres organismes actuariels.

Réunions des organismes actuariels américains et de la Caribbean Actuarial Association (CAA)

- Tous les membres dirigeants ont une invitation permanente à assister aux assemblées des cinq organismes actuariels des États-Unis et peuvent y répondre à leur discrétion. Au moins l'un d'entre eux doit assister à celles-ci. Le président ou la présidente a une invitation permanente pour assister à l'assemblée de la Caribbean Actuarial Association, qui a lieu habituellement en novembre.

Webémission de l'assemblée publique du Conseil de surveillance de la profession actuarielle

- Tous les membres dirigeants sont invités à assister à l'assemblée annuelle du CSPA, qui se tient en décembre par webémission.

Association nationale des étudiants en actuariat (ANÉA)

- Le président ou la présidente est tenu(e) d'assister au congrès annuel de l'ANÉA (qui se tient au début de janvier à divers endroits ou en mode virtuel), dont l'ICA est le commanditaire de niveau Grand mécène. Le président ou la présidente s'adresse aux étudiants et étudiantes lors du souper gala de l'ICA. Le siège social de l'ICA fournit son concours pour la rédaction du discours. Le président ou la présidente assiste à d'autres activités du congrès, selon son désir.
- Tout membre dirigeant peut assister à l'événement conjoint qui se tient en août de chaque année en alternance entre Toronto et Montréal, mais qui peut avoir lieu en mode virtuel au besoin.

Activités de relations externes

- Tout membre dirigeant peut être appelé à participer, au nom du Conseil d'administration, à des activités de relations externes, lesquelles comprennent des rencontres avec des employeurs, avec d'autres organismes actuariels et avec des [clubs actuariels](#), ainsi qu'à des rencontres avec des parties prenantes/organismes de réglementation (habituellement par vidéoconférence).
- Certains présidents et présidentes de direction ou le président ou la présidente du CNA peuvent aussi être conviés à des rencontres avec des parties prenantes/organismes de réglementation. Des appels préparatoires ont lieu préalablement à chacune de ces rencontres.
- Habituellement, deux des trois membres dirigeants assistent à ces réunions. La langue et le domaine de pratique ont une incidence sur le choix des participants et participantes.

Autres rencontres (peuvent avoir lieu chaque année)

- Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) (une ou deux par an)
- Retraite Québec (une par an)
- Autorité des marchés financiers (AMF) (une par an)
- Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) (une par an)
- Canadian Auto Insurance Rate Regulators Association (CARR) (à l'occasion)
- Comptables professionnels agréés (CPA) du Canada (à l'occasion)
- Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ASRF) (à l'occasion)
- Bureau d'assurance du Canada (BAC) (à l'occasion)
- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) (à l'occasion)
- Assurés (à l'occasion)

Participation au blogue Voir au-delà du risque

- Le blogue de l'ICA [Voir au-delà du risque](#), présente des articles de membres de l'ICA à propos de la profession actuarielle au Canada. Le président ou la présidente est invité(e) à partager régulièrement des opinions sur des actualités actuarielles.
- Les articles peuvent être rédigés par le personnel du siège social, à partir d'une suggestion ou d'un bref schéma présenté par le président ou la présidente.

Rapport annuel

- La contribution du président ou de la présidente, telle que déterminée par l'équipe des communications, doit être remise au début avril afin d'être publiée en juin.

Webémissions/assemblées virtuelles

- Le président/la présidente ou le président désigné/la présidente désignée est tenu de participer à des assemblées virtuelles occasionnelles, au besoin, à titre de panéliste ou de conférencier/conférencière. Ces webémissions sont habituellement organisées dans le cadre de consultations visant tout changement prévu aux Statuts administratifs.

Entrevues avec les médias et relations gouvernementales

- Au besoin, le président/la présidente ou le président désigné/la présidente désignée travaille en collaboration avec la directrice des communications, du marketing et des affaires publiques afin de répondre aux demandes d'entrevue des médias. Une formation en matière médiatique est offerte au président ou à la présidente et à d'autres membres de la direction.
- Le président ou la présidente peut aussi être appelé(e) à se réunir avec des représentants et représentantes du gouvernement afin de promouvoir le programme de l'ICA en compagnie de membres du personnel du service des communications et des affaires publiques de l'ICA.

Colloques spécialisés et Cours avancé sur le professionnalisme et le leadership (CAPL)

- Le président désigné/la présidente désignée souhaite la bienvenue et adresse aux candidats et candidates du CAPL des remarques au sujet de la carrière. Le CAPL est offert au moins une fois par année, mais il peut être offert plus souvent pour répondre à la demande.

Le président/la présidente et le président désigné/la présidente désignée n'ont pas à payer les droits d'inscription pour assister aux colloques spécialisés, conformément à la [Politique relative aux activités de perfectionnement professionnel continu](#).

- Le président désigné ou la présidente désignée souhaite la bienvenue aux candidats et candidates du CAPL (deux fois l'an) et prononce souvent un discours d'ouverture.

Quel est l'engagement moyen prévu pour le poste de président ou présidente?

Plusieurs anciens présidents et anciennes présidentes ont fourni des estimations du temps qu'il leur a fallu pendant leur mandat pour s'acquitter de leurs tâches. Bien que le temps consacré puisse varier considérablement d'une personne à l'autre selon les enjeux qui surviennent ou le temps les titulaires du poste sont en mesure de consacrer à certaines tâches (certaines personnes sont à la retraite et d'autres occupent un emploi à temps plein), l'engagement moyen pendant la période de trois ans est le suivant :

- Président désigné ou présidente désigné(e) – 20 % de temps de travail
- Président ou présidente – 40 % de temps de travail
- Président sortant ou présidente sortant(e) – 10 % de temps de travail

De quelle façon les réservations de voyage liées à l'ICA sont-elles effectuées et couvertes?

Lorsqu'ils doivent se déplacer dans le cadre de leurs fonctions, les membres dirigeants peuvent effectuer leurs réservations par l'intermédiaire de notre conseiller en voyages. L'ICA réserve les chambres d'hôtel pour les événements de l'ICA au moment de l'inscription. Pour toutes les autres réunions, les membres dirigeants sont responsables de réserver leur hébergement. Consultez la [Politique sur le remboursement des frais de déplacement des bénévoles et du personnel de l'ICA](#) pour obtenir des précisions au sujet des dépenses et des frais couverts par l'ICA.



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.